



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Dossier de presse

**Annecy, le 4 mars 2021**

## **Bilan 2020 : les chiffres de la sécurité**



### **Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse**

04.50.33.60.58 | 06.78.05.98.53 | [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

# **I. La sécurité publique**

## **1. Bilan de l'année 2020**

Dans une année 2020 marquée par la crise sanitaire de la Covid19, l'activité des services de police et gendarmerie a été particulièrement impactée par les deux périodes de confinement, qui ont notamment mis en exergue les phénomènes de violences intrafamiliales.

**En 2020, 36 143 faits de délinquance ont été constatés contre 39 584 en 2019, soit une baisse de 8,7 %. Le niveau d'élucidation demeure satisfaisant avec 15 415 affaires résolues.**

L'année 2020 est caractérisée par les 4 grandes tendances suivantes :

### **1. Chute des cambriolages et des atteintes aux biens**

Le département habituellement marqué par les cambriolages, a connu une importante baisse de ces faits du fait notamment des périodes de confinements et de couvre-feu, des fermetures de frontières impactant les réseaux de criminalité organisés et d'une forte présence des forces de sécurité intérieure sur la voie publique.

**Les atteintes aux biens ont baissé de 21,3 % entre 2019 et 2020 notamment en ce qui concerne les cambriolages qui diminuent de 24,2 %, soit 1215 cambriolages en moins entre 2019 et 2020.**

### **2. Léger accroissement des atteintes à l'intégrité physique**

**Les atteintes à l'intégrité physique progresse de 5,6 % dans un contexte d'augmentation des violences non crapuleuses, et sexuelles.**

Ces chiffres s'expliquent aussi par la tenue du Grenelle des violences faites aux femmes à l'automne 2019, qui a aussi marqué une hausse massive du nombre de faits dénoncés, et la prise systématique des plaintes.

### **3. Mobilisation dans la lutte contre les stupéfiants**

Si les chiffres relatifs aux atteintes aux biens et les atteintes à l'intégrité physique des personnes ont été impactés par les périodes de confinements, la délinquance relatives au trafic de stupéfiants n'a pas connu de flechissement.

**3825 infractions à la législation sur les produits stupéfiants ont été constatés, un chiffre en légère augmentation. Les services des forces de l'ordre ont produit un effort important sur la problématique du démantèlement de trafics de stupéfiants.**

En zone police, la lutte contre les stupéfiants reste une priorité du service, et notamment le démantèlement des réseaux. Plusieurs enquêtes ont abouti à des saisies conséquentes et à des incarcérations sur les trois circonscriptions de police du département. Ainsi, à Annecy, une enquête a permis de confondre en juin 2020 16 individus de nationalité albanaise, avec 14 incarcérations et la saisie de 2,18 kg d'héroïne et 600 grs de cocaïne. A Annemasse, au début du mois de décembre 2020, les enquêteurs de la brigade des stupéfiants mettaient un terme à un trafic de cité en saisissant 3 kgs de résine de cannabis, 140 grs de cocaïne, 11 000 euros en numéraires et 32 000 euros sur un compte bancaire. A Thonon-les-bains enfin, les enquêteurs mettaient un terme à un trafic alimenté en centre-ville par deux individus d'origine albanaise, en saisissant 150 grs d'héroïne, 17 grs de cocaïne et 4645 euros.

En zone gendarmerie, le bilan de l'année 2020 est également très positif en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants . Ainsi, 129 trafics ont été démantelés ce qui représente une augmentation de 37% par rapport à l'année 2019.

Les saisies de produits s'élèvent à 5,5 kg de cocaïne, 6.5 kg d'héroïne, 9.5 kg de résine de cannabis, 72.9 kg d'herbe de cannabis, 372 pieds de cannabis, 1150 comprimés ecstasy et 340 111 € et 25 328 CHF saisis en numéraires, en forte augmentation.

## 4. Contrôle des mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19

Les forces de police et de gendarmerie se sont fortement engagés dans la lutte contre la crise sanitaire. Ces contrôles réguliers ont notamment portées sur le respect des attestations dérogatoires, du port du masque, de la fermeture de certains établissements recevant du public, du couvre-feu et plus largement du respect des règles de prévention sanitaire.

**En effet, 21 238 verbalisations dont 5 641 verbalisations en zone police et 15 597 verbalisations en zone gendarmerie ont été enregistrée à compter du 16 mars 2020.**

Les données nationales, diffusées mensuellement, sont librement consultables sur le site internet du ministère de l'Intérieur : [www.interieur.gouv.fr/Interstats](http://www.interieur.gouv.fr/Interstats)

## **2. Point sur les politiques de sécurité en 2020**

### **1. Renforcement de la collaboration avec les services de l'Education nationale**

Les remontées d'informations entre les services de l'éducation nationale et les forces de sécurité intérieure ont été renforcée depuis octobre 2020.

S'agissant de la sécurisation des établissements scolaires, les forces de l'ordre sont particulièrement présents, qu'il s'agisse des patrouilles effectuées aux abords ou de l'appui apporté aux chefs d'établissements par la réalisation de consultation de sûreté ou lors des exercices annuels obligatoires anti-intrusion.

### **2. Les forces sentinelles restent présentes sur le département**

Les forces Sentinelle ont poursuivi leur action en 2020 consistant à la sécurisation du centre-ville d'Annecy et ses bords du lac d'une part et du centre-ville d'Annemasse d'autre part, en intégrant au coeur de leur patrouille les lieux de cultes.

### **3. Réaffirmation des actions de prévention de la délinquance**

La déclinaison locale de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance a été adoptée le 16 décembre 2020 sous la forme d'un plan d'action.

Ce plan est composé de 15 actions autour de 4 grands axes :

- Axe 1 : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention auprès des jeunes
- Axe 2 : aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- Axe 3 : faire de la population un acteur de prévention de la délinquance
- Axe 4 : rénover et rendre plus efficace la gouvernance des actions de prévention

#### **Volet financier de la prévention de la délinquance**

**Les actions financées au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ont représenté 372 733 euros en 2020.**

Les actions dédiées à la prévention de la délinquance, pour un montant de 190 000 euros, ont été réparties entre trois axes :

- les actions de prévention en faveur des mineurs et jeunes majeurs ;
- les actions de prévention des violences et d'aide aux victimes, et notamment à l'encontre des violences faites aux femmes ;
- les actions pour améliorer la tranquillité publique.

Les projets de prévention de la radicalisation ont été financés pour un montant de 30 600 euros et ont permis le financement d'une association chargée de suivre les mineurs et leur famille en voie de radicalisation.

Concernant le programme sécurisation, la dotation s'est élevée à 141 000 euros, répartis entre trois types de travaux :

- les travaux de vidéoprotection des collectivités territoriales ;
- les travaux de sécurisation des écoles ;
- le financement d'équipements de la police municipale (gilets pare-balles, caméras-piétons).

11 102 euros ont aussi été attribués à deux associations culturelles afin qu'elle puisse sécuriser leur lieu de cultes.

#### 4. Développement efficace de la vidéoprotection

En 2020, la préfecture a instruit 575 dossiers. 407 arrêtés ont été délivrés dont 24 concernant des autorisations de caméras sur voie publique.

### **3. Orientation pour l'année 2021**

En 2021, l'objectif sera de confirmer ces évolutions positives et de poursuivre l'engagement plein des acteurs publics, au premier rang desquels les services de police et de gendarmerie, dans les actions de prévention et de lutte contre la délinquance et la criminalité, afin d'assurer la souveraineté de la loi et l'autorité de l'Etat, fondements du contrat social.

**C'est pourquoi les violences aux personnes, les stupéfiants et les cambriolages resteront une priorité opérationnelle.** Il sera également nécessaire, plus largement, d'intensifier les partenariats en faveur de la citoyenneté et de la tranquillité publique, qui dépendent de l'engagement de tous et de la prise en compte des enjeux de sécurité dans tous les projets (aménagement urbains, équipements publics, sécurité passive des commerces, habitat, etc).

L'Etat continuera enfin à adapter ses actions aux défis de l'actualité, comme la crise sanitaire ou le rehaussement du plan Vigipirate en 2020. Cette adaptation passe notamment par une bonne coordination avec les collectivités territoriales et des évolutions en termes d'organisation, de recours aux technologies et d'équipements, que le plan de relance viendra conforter.

#### **Création de deux quartiers de reconquête républicaine dans le département**

Lors du comité interministériel à la ville du 29 janvier dernier le Premier Ministre, s'agissant de la sécurité et de la prévention de la délinquance, a annoncé **la création de 7 nouveaux quartiers de reconquête républicaine dont deux en Haute-Savoie à Annemasse (zone police) et Bonneville (zone gendarmerie), qui induira pour ces sept territoires un renforcement de 180 effectifs au total.**

Les objectifs poursuivis par les QRR sont :

- une présence renforcée des forces de sécurité par l'octroi de moyens supplémentaires ;
- un contact accru avec la population ;
- une action judiciaire territorialisée ;
- une lutte accentuée contre la délinquance organisée et les trafics de stupéfiants.



## II. La lutte contre la fraude en Haute-Savoie en 2020

Le Comité opérationnel départemental de lutte anti-fraude (CODAF), réunit, sous la co-présidence du préfet de département et du procureur de la République près le tribunal judiciaire du chef-lieu de département, les services de l'Etat (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail) et les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, la MSA), afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraudes, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales.

Le CODAF vise à :

- améliorer la connaissance réciproque entre les services
- organiser des opérations de contrôle conjointes
- proposer des formations et partager les expériences afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre toutes les fraudes

Ce comité permet d'apporter une **réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude**, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales.



En 2020, l'activité du CODAF de Haute-Savoie a été impactée par la crise sanitaire de la Covid-19, et s'est caractérisée par un arrêt des contrôles pendant le 1<sup>er</sup> confinement et une reprise progressive de ces derniers à compter du début du second semestre.

La stratégie nationale de lutte contre la fraude et le travail illégal cible de manière particulière certaines activités : le BTP, les transports, le transport public particulier de personnes, le travail temporaire, l'agriculture et la forêt, le gardiennage et la sécurité, les industries agroalimentaires des viandes, les activités événementielles (foires, salons, spectacles), les plateformes numériques.

**Comme chaque année, les axes de contrôle pour 2020 ont été définis avant la pandémie au niveau national tout en prenant en compte les spécificités du département : le BTP, les transports, le transport public particulier de personnes, le travail temporaire, l'agriculture et la forêt, le gardiennage et la sécurité, les industries agroalimentaires des viandes, les activités événementielles (foires, salons, spectacles), les plateformes numériques, l'activité touristique saisonnière, la restauration rapide ou au service de livraison. Une adaptation nécessaire à la crise sanitaire et économique a dû être mise en place.**

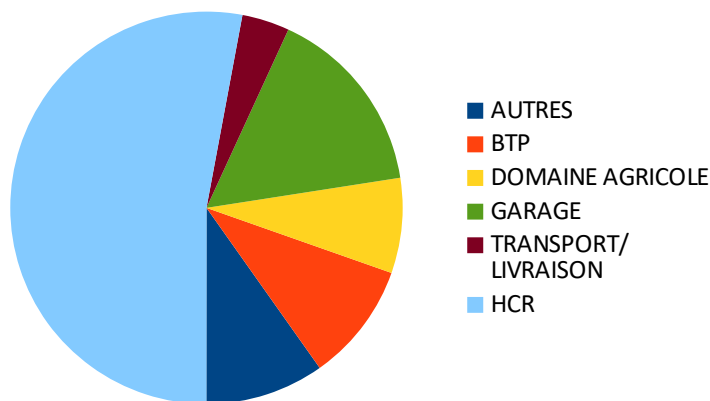
### Contrôles menés par le CODAF (sur l'ensemble du département) depuis cinq ans

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contrôles conjoints	50	64	62	61	71	51

Malgré les impacts de la crise sanitaire, les domaines d'activités les plus concernés par des actions de contrôle restent les hôtels, commerces et restaurants, complété par les entreprises du BTP et les garages, les transports de personnes et de marchandises.



### Répartition par secteur d'activité des contrôles



→ Sur les 51 actions menées, 34 actions ont donné lieu à des suites : PV pour travail illégal, fermeture d'établissements, saisies de marchandises, enquêtes en cours.

### Lutte contre le travail illégal (LCTI)

La lutte contre le travail illégal associe : les trois parquets du département, la gendarmerie nationale, la police nationale, la MSA, les services fiscaux, les douanes, l'URSSAF, l'inspection du travail (Direccte), la DREAL et la DDPP

La lutte contre le travail illégal recherche les absences ou dissimulations de déclarations aux organismes sociaux, la dissimulation de résultats financiers, l'instauration d'une relation de travail dépourvue de sécurité, de protection et de droits pour le salarié.

**29 PV dressés pour travail illégal ont été enregistrés dans le cadre des 51 actions CODAF réalisées en 2020.**

#### Volet financier contre le travail illégal

Les échanges d'informations entre services de l'État et partenaires constituent des moyens de détection efficaces et indispensables des différents mécanismes de fraude. Cette transmission s'effectue dans le cadre des procédures relatives à la levée du secret professionnel et au droit de communication.

- Pour la DDFIP, 11 contrôles ayant pour origine une information ou un signalement fournis par un service partenaire ou CODAF ont été clôturés. Les montants mis en recouvrement se sont élevés à 1 357 288 € en droits et à 635 339 € en pénalités, soit un total droits et pénalités de 1 992 627 €
- Pour l'URSSAF, les montants de redressements en matière de lutte contre le travail illégal de l'URSSAF ont diminué de 39% en 2020 pour atteindre 2 510 199€ (contre 4 083 856 € en 2019).

#### Fraude au chômage partiel

Ces fraudes prennent plusieurs formes :

- L'escroquerie par usurpation de l'identité de personnes morales (avec leur numéro SIRET) pour se faire verser des indemnités que celles-ci n'ont pas demandées ;
- La déclaration par l'employeur de salariés en activité partielle ou d'heures chômées alors que les salariés ont bien travaillé ou les heures ont bien été travaillées, notamment en télétravail ;
- La déclaration par l'employeur de montants de salaires, bases du calcul de l'indemnisation, supérieurs à la réalité.

Un contrôle conjoint dans le cadre du CODAF a ainsi conduit à la mise en garde à vue d'un gérant et à la saisie immédiate sur compte bancaire de la somme de 40 000 € qui avait indûment perçu quelques 23 000 € d'indemnités pour ses deux salariés prétendument en activité partielle.

## La lutte contre la fraude aux prestations sociales

L'activité du CODAF sur le plan de la fraude aux prestations sociales se caractérise principalement par l'échange d'informations entre : Pôle Emploi, la CAF, la CPAM, la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), le conseil départemental (pour le RSA), les AGS (régime de garantie des créances de salariés).

**Bilan 2020 (contrôles CODAF + hors CODAF) pour la CAF, Pôle emploi et la CPAM est le suivant :**

<b>CAF</b>	197 dossiers qualifiés de fraude, dont 44 % pour dissimulation de ressources	<b>Préjudice total</b> 1 491 294 €
<b>Pôle Emploi</b>	286 dossiers qualifiés de frauduleux	Préjudice subi : 2 740 284 € Préjudice évité : 2 743 501 € <b>TOTAL : 5 483 785 €</b>
<b>CPAM</b>	179 fraudes	Préjudice subi : 656 952 € Préjudice évité : 86 322 € <b>TOTAL : 743 274 €</b>

Aussi, le montant total de la fraude sur le département en 2020 qu'il s'agisse de fraudes aux prestations sociales ou en matière de travail illégal est de plus de 12 millions d'euros.

## III. Les chiffres de la sécurité routière en Haute-Savoie en 2020

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

### Une année 2020 particulière

Après une année 2019 atypique où la mortalité avait fait un bond de 54 % dans notre département, l'année 2020 le fût tout autant. En effet, l'accidentalité routière chute de façon exceptionnelle en 2020 (-49 %). Cette baisse s'explique en grande partie par les effets liés à l'épidémie de la Covid-19 et, en particulier, les restrictions des déplacements.

En effet, la mise en place des deux confinements et le développement du télétravail ont eu des incidences sur les déplacements tant privés que professionnels de la population, et de ce fait sur l'accidentalité routière. C'est pourquoi l'interprétation des données s'avère complexe.

**Au 31 décembre 2020, 32 personnes ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie (63 en 2019).**

## **Bilan provisoire de l'année 2020 et évolution par rapport à 2019, 2018 et la période 2015/2019**

	2018	2019	2020	Différence 2020/2019	Moyenne 2015-2019	Evolution 2019/2018	Evolution 2020/2019	Evolution 2020/Moy 2015-2019
Accidents corporels	615	547	413	-134	493	-11 %	-24 %	-16 %
Tuées à 30 jours	41	63	32	-31	45	54 %	-49 %	-29 %
Total blessés	743	648	489	-159	613	-13 %	-25 %	-20 %
Dont blessés hospitalisés	275	247	215	-32	303	-10 %	-13 %	-29 %

*Nota Bene : du 1er janvier au 28 février 2021, 5 personnes sont décédées sur les routes de Haute-Savoie (7 en 2020 et 10 en 2019) : 2 automobilistes, 1 motard, 1 cycliste et 1 piéton.*

### **Les faits marquants en 2020**

- 1 tué sur 2 est un usager vulnérable (17 tués) : 6 motards, 1 cyclomotoriste, 5 cyclistes, 4 piétons et 1 conducteur d'engin personnel de déplacement motorisé (EPDM) (63 % en 2019, 56 % en 2018 et 54 % sur la période 2015-2019);
- La mortalité routière baisse quel que soit l'âge, à l'exception des enfants et adolescents de moins de 18 ans dont le nombre de tués estimé augmente (5 tués en 2020 contre 2 en 2019).
  - 1/3 des tués (31 %) ont entre 45 et 64 ans contre 21 % en 2019, 24 % en 2018 et 23 % entre 2015 et 2019. En 2019, cette proportion concernait les 15 et 29 ans (33 %) ;
  - 22 % des tués sont des seniors de plus de 65 ans soit 3 points de plus par rapport à la période 2015-2019 (21 % en 2019, 24 % en 2018). Les seniors représentent 17 % de la population du département de la Haute-Savoie ;
- La catégorie des 75 ans et plus est moins touchée qu'en 2019 avec 13 % (4) des tués contre 14 % (9) en 2019, 17 % (7) en 2018 et 15 % entre 2015 et 2019).
- La majorité des tués (72 %) et des blessés hospitalisés (56 %) se situent hors agglomération, alors que 55 % des blessés se situent en agglomération ;
- 3 accidents mortels sur 4 se situent sur le réseau départemental qui supporte une part importante du trafic (65 % en 2019 et 78 % en 2018) et 19 % sur voies communales (30 % en 2019 et 17 % en 2018) ;
- 84 % des tués sont des hommes (76 % en 2019 et 73 % en 2018 et 77 % sur la période 2015-2019) ;
- 22 % (7) des accidents mortels sont liés à un choc frontal (25 % en 2019 et 10 % en 2018 et 17 % sur la période 2015-2019) ;
- 
- 56 % des tués sont responsables de leur accident (18) comme les deux années précédentes. Les responsables d'accidents sont à 70 % des résidents du département et dans 75 % des cas des hommes.

#### **Mais surtout les comportements à risque ne changent pas :**

- 41 % des tués sont liés à une vitesse excessive ou inadaptée ;
- 26 % des tués liés à l'inattention ;
- 23 % des tués conduisaient sous l'emprise de substances psycho-actives.

#### **Les deux-roues motorisés**

Les motos sont impliquées dans 25 % des accidents en 2020 (27 % en 2018 et en 2019), ce qui est légèrement en dessous de la moyenne des cinq dernières années (28 % sur la période 2015-2019).

En 2020, 6 motards ont été tués contre 14 en 2019, 10 pour 2018 et 13 pour la moyenne des cinq dernières années.



**Les principales causes de ces accidents sont :**

- la vitesse excessive et/ou inadaptée (67 %) ;
- le non- respect des règles de priorités (33 %) ;
- 67% des accidents mortels dans lesquels un motard est décédé n'est pas de sa responsabilité. En cas d'accident responsable, il résulte le plus souvent d'une perte de contrôle de trajectoire due à une vitesse excessive ou inadaptée.

**Les cyclistes et les piétons**

Leur mortalité a diminué de 53 % en un an (9 en 2020, 19 en 2019).

L'inattention et la vitesse sont les principales causes des présumés responsables d'accidents mortels.

Concernant les piétons, quasiment toutes les tranches d'âge sont représentées.

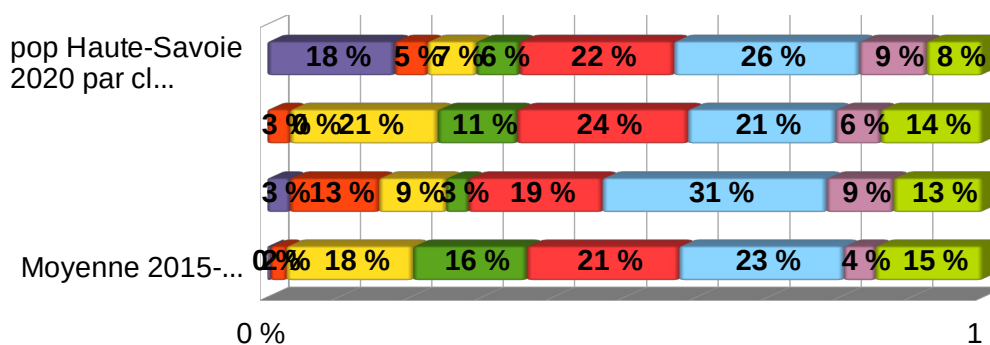
Quant aux cyclistes, 60 % sont responsables. 40 % des tués sont dus à un malaise. 80 % des accidents mortels ont lieu hors agglomération.

**Répartition des tués par catégorie d'usager en 2020**

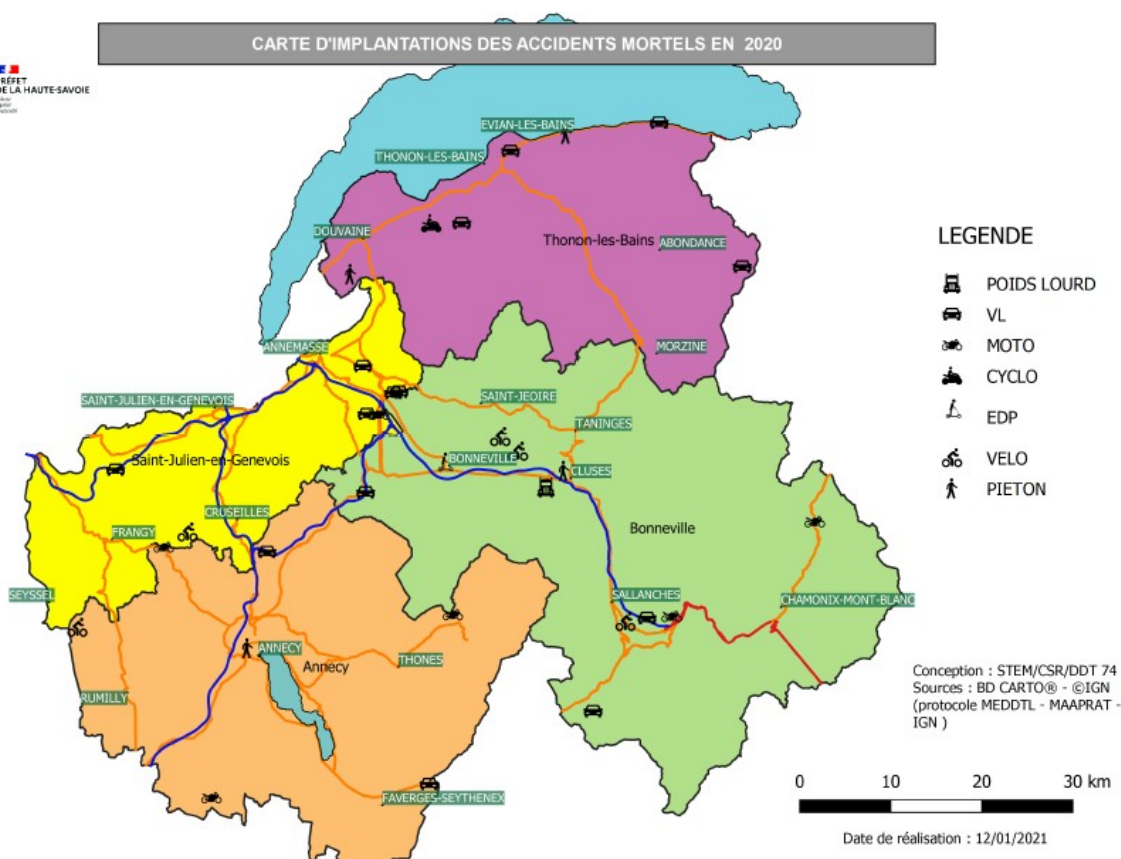
Véhicule léger	Moto	Vélo	Cyclo	Piétons	EDPM (trotinettes, gyropodes...)	Poids-lourds
44 %	19 %	16 %	3 %	13 %	3 %	3 %

**Répartition mortalité par classe d'âge - 2019, 2020 et période 2015-2019**

comparée à la population haute-savoiarde par classe d'âge



CARTE D'IMPLANTATIONS DES ACCIDENTS MORTELS EN 2020



### Les contrôles réalisés en 2020 par les forces de l'ordre

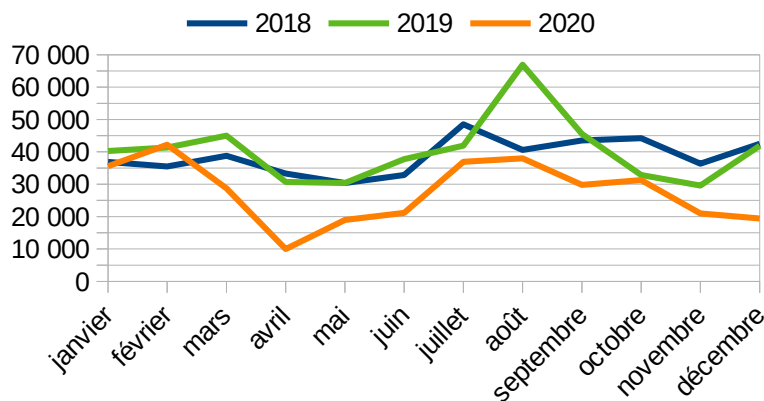
- 120 469 dépistages d'alcoolémie (124 418 en 2019) dont 2 261 se sont avérés positifs (1,9 %) ;
- 9 324 dépistages de stupéfiants (6 370 en 2019) dont 1 538 se sont avérés positifs (16,5 %) ;
- 12 171 véhicules contrôlés en excès de vitesse (10 818 en 2019), soit une augmentation de 31 % ;
- 1 105 véhicules contrôlés en excès de vitesse supérieurs à 40 km/h soit 31 % de plus qu'en 2019.

### Chaque jour, dans notre département, ont été contrôlés par les forces de l'ordre :

- 6 personnes sous l'emprise de l'alcool (9 en 2019) ;
- 4 personnes ayant consommé des stupéfiants (4 en 2019) ;
- 33 personnes en excès de vitesse (30 en 2019).

### Le contrôle automatisé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020

Seul le mois de février enregistre une hausse des infractions liées à la vitesse par rapport à 2019.

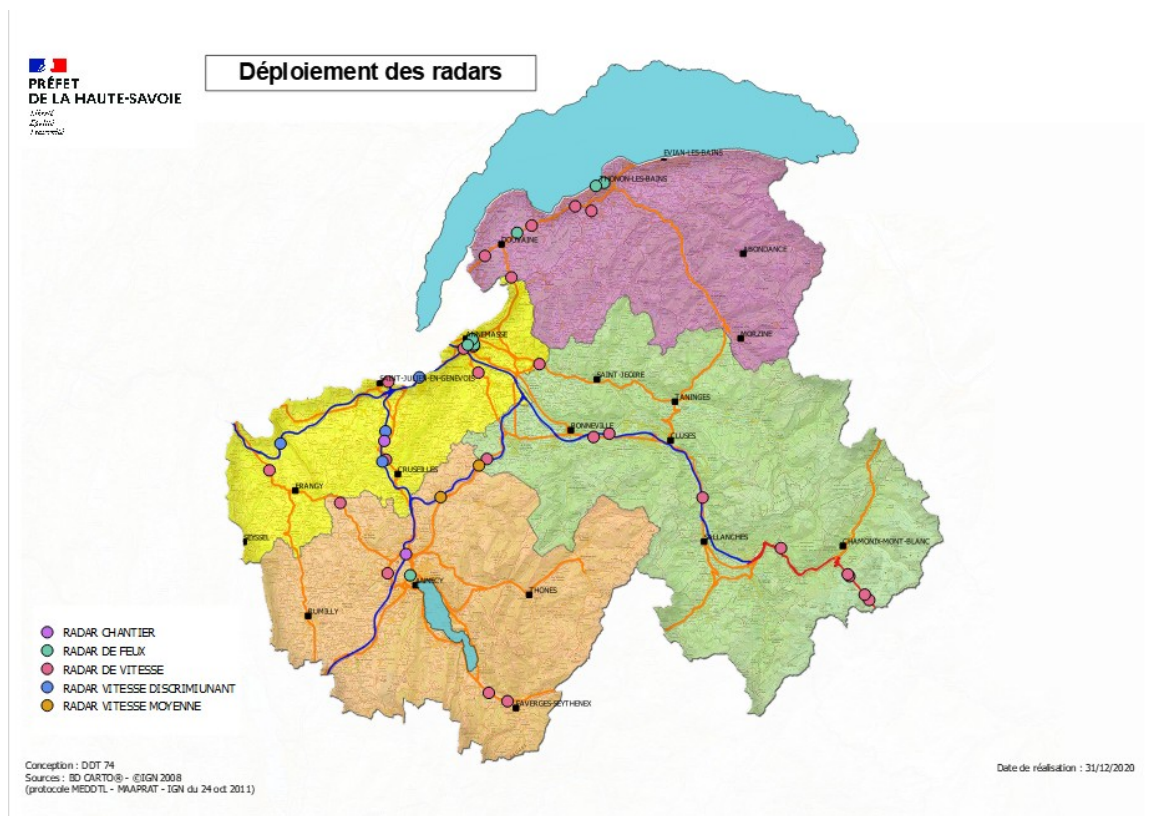


Chaque jour, dans notre département, 912 personnes sont contrôlées en excès de vitesse (dont 20 % d'étrangers).

**Les radars les plus actifs du département restent les mêmes**

Vitesse Fixe	Nombre d'infractions		
Site	2020	2019	Évolution 2020/2019
ETREMBIERES	42599	106258	-60 %
SAINT JULIEN	33231	50893	-35 %
LES HOUCHES	22109	34589	-36 %
Vitesse Discriminant	Nombre d'infractions		
Site	2020	2019	Évolution 2020/2019
COPPONEX	11268	27717	-59 %
PRESILLY	11193	14923	-25 %
BOSSEY	7278	10976	-34 %

**Carte d'implantation des radars en Haute-Savoie, en 2020**



## Les actions de sécurité routière

Malgré la crise sanitaire les services de l'État sont restés mobilisés pour lutter contre l'insécurité routière. Les 2ème assises départementales de la sécurité routière se sont déroulées en octobre en présence de Marie GAUTIER-MELLERAY, déléguée interministérielle à la sécurité routière (DISR).

En 2020, 30 actions de sécurité routière réalisées (61 k€) malgré le contexte sanitaire (L'ensemble des actions prévues en milieu scolaire ou lors de manifestations festives a été annulé ou reporté à une date ultérieure.) :

- 4 pour la lutte contre l'alcool et les stupéfiants au volant
- 10 en direction des deux-roues motorisés
- 6 à destination direction des cyclistes
- 2 à destination des seniors + une plaquette « Seniors, à pied, au guidon ou au volant, faisons le point ! »
- 6 pour les entreprises
- 2 concernant l'amélioration de la visibilité des usagers vulnérables (piétons – cyclistes)
- 4 conférences de presse ou points presse
- Création d'une nouvelle exposition « Sécurité routière » (24 visuels)
- Acquisition de nouveaux outils de communication
- Recensement des nouveaux élus référents sécurité routière (215 sur 279 communes)

21 intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) accompagnent tout au long de l'année la coordination sécurité routière dans ses actions de prévention.